

Le parking stratégique derrière la gare de Vevey récolte une salve d'oppositions

Mise à l'enquête

Des voisins se disent lésés et contestent cette pièce maîtresse du plan de stationnement validé par les autorités. La Commune assure avoir fait tout juste

Sur son calendrier idéal, la Ville de Vevey table sur une ouverture du parking souterrain «Gare-Nord» en 2021. Sur les 324 places prévues sous l'actuel parking P+R derrière la gare et sous un bâtiment commercial et administratif sur ce terrain des CFF, 247 sont destinées au public (*notre édition du 13 avril*). Selon le plan de stationnement des autorités, ces dernières compenseront les 250 places appelées à disparaître sur la place du Marché au terme du réaménagement de surface prévu par la Ville. Voilà pour le scénario idéal de la Municipalité.

Dans les faits, ledit réaménagement reste conditionné au vote populaire de ce dimanche sur un parking sous la place du Marché. Et voilà que le verdict de la fin de la mise à l'enquête du parking Gare-Nord, ce lundi, semble indiquer que l'on s'achemine vers un timing chamboulé. La PPE du Parc, une soixantaine de propriétaires répartis dans quatre immeubles du quartier Jardins Cœur de Ville, a déposé une opposition collective. Certains de ces propriétaires comptent aussi parmi les 26 opposants qui se sont déclarés à titre individuel aux côtés d'autres propriétaires du quartier.

Travail lacunaire

Selon Pierre Chiffelle, avocat de ce front, «le projet mis à l'enquête résulte d'un travail inachevé et lacunaire». Première «omission», une étude sur les conséquences de la transformation de la gare MVR et de l'installation de barrières sonores sur le passage à niveau des Bosquets. Inutile, juge Julien Cainne,

chef du Service de l'urbanisme: «Ces installations se situent hors du périmètre concerné et sont du ressort des MVR.»

Deuxième grief, l'absence d'étude d'impact (trafic, bruit, pollution de l'air). «Une telle étude n'est pas obligatoire pour un parking de moins de 500 places», reprend Julien Cainne. Sauf que Pierre Chiffelle en comptabilise 577: les 324 de Gare-Nord et les 253 du parking souterrain à disposition des deux PPE: «Des ouvrages distincts, mais qui doivent être considérés comme des éléments d'une installation unique». Julien Cainne ne souscrit pas: «Les maîtres d'ouvrage sont différents et la temporalité des réalisations et les destinations des places aussi.»

Dernier argument des opposants, l'accès par la rue des Bosquets serait situé «en zone de danger élevé de laves torrentielles sur la carte cantonale des dangers naturels». «Si cela devait avoir des conséquences sur le parking, nous prendrions des mesures. Nous attendons le préavis du Canton sur ce point»

Pour l'heure, la Commune se doit d'attendre le retour des services de l'État sur le projet et au sujet

des oppositions qui vont lui être envoyées. Après quoi, la Municipalité pourrait décider de les lever, ouvrant la porte à un recours à la Cour de droit administratif et public. «D'ici là, nous allons rencontrer les opposants pour tenter de trouver une solution à l'amiable», promet Julien Cainne.

Effet domino

Sans cela, et par effet domino, le réaménagement de la place du Marché (en cas de «non» dimanche dans les urnes) semble voué à prendre du retard, «même si on pourrait envisager, selon l'importance du report, de commencer certains travaux». Étienne Rivier, municipal en charge du dossier depuis la suspension de Jérôme Christen, est moins optimiste: «Si Gare-Nord ne se fait pas, le réaménagement de la place du Marché sera très difficile à faire passer. Ce serait d'autant plus regrettable que même les initiants en faveur du parking sous la place du Marché considèrent Gare-Nord comme un projet complémentaire au leur.» Ironie du sort, Étienne Rivier est propriétaire d'un appartement dans le quartier Jardins Cœur de Ville.

Karim Di Matteo

Le plan B

Permis de construire contesté

Les opposants au parking Gare-Nord ont une autre carte dans leur manche. Ils contestent le permis de construire délivré en mars 2018 pour le bâtiment. Les raisons? Différentes modifications entre le projet initial et l'attribution du permis auraient nécessité une mise à l'enquête complémentaire et, consécutivement, un feu vert du Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique. Faux, selon Julien

Cainne, chef de l'Urbanisme veveysan: «Nous avons reçu l'aval du service pour ce projet - du reste plus modeste que le premier - qui ne touche plus la marquise classée et moyennant les modifications discutées.» Pierre Chiffelle avertit tout de même: «Certains opposants se réservent la possibilité d'en faire constater la nullité via une procédure séparée.»

K.D.M.